



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023

Juin 2024

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2023, sa population était de 45 697 habitants (population municipale INSEE 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2023) répartis dans 75 communes.

Au 31 décembre 2023, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes/Terres Solidaires (15 communes – 5 313 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (21 communes – 9 926 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 156 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 17 302 habitants) ;

II. Compétences exercées

En 2023, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ou recyclables/valorisables (meubles, cartons, ferraille, polystyrène expansé, bois, végétaux, articles de sports et loisirs, articles de bricolage et jardinage, jouets, déchets d'équipements électriques et électroniques, y compris les ampoules et tubes d'éclairage) ;
- des déchets inertes (gravats), des déchets de plâtre ;
- des Déchets Dangereux Spécifiques - DDS (produits par les ménages ou certains professionnels) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;

L'amiante et ses dérivés, les déchets radio-actifs ou explosifs, les boues de stations d'épuration, les déchets médicaux ne sont acceptés ni en déchèteries, ni lors des collectes effectuées par les adhérents.

III. Données quantitatives (tous les ratios sont calculés sur la base de la population municipale INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 45 697 hab en 2023, 45 749 hab en 2022, 46 761 hab en 2021, ou 44 462 hab en 2010) :

	Quantités traitées	Prestataires de traitement	Référence 2010	Ratio 2021	Ratio 2022	Ratio 2023
Ordures ménagères résiduelles	10 691,66 t	SUEZ RV Méditerranée (TMB sur Salindres et enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	251,16 kg/hab	248,11 kg/hab	233,97 kg/hab
Déchets encombrants résiduels	2 468,26 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	77,22 kg/hab	61,38 kg/hab	56,37 kg/hab	54,01 kg/hab
« sacs jaunes » (papiers, emballages recyclables)	2 480,10 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	47,33 kg/hab	53,25 kg/hab	53,80 kg/hab	54,27 kg/hab
Verre	2 152,28 t	société OÏ (à Vergèze)	35,93 kg/hab	47,48 kg/hab	47,63 kg/hab	47,10 kg/hab
Cartons	756,46 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	14,22 kg/hab	17,09 kg/hab	17,04 kg/hab	16,55 kg/hab
Ferrailles	891,04 t	AUBORD Recyclage (à Aubord)	22,43 kg/hab	23,57 kg/hab	21,21 kg/hab	19,50 kg.hab
Gravats	9 381,02 t	- Les Carrières de Montdardier (à Montdardier), Cévennes Déchets (à Alès), SRC (à Teyran)	273,78 kg/hab	207,10 kg/hab	178,00 kg/hab	205,29 kg/hab
Végétaux	2 641,83 t	SOLBOCOL (à Moulès-et-Baucels)	100,27 kg/hab	64,50 kg/hab	58,86 kg/hab	57,81 kg/hab
Bois	1 959,32 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	42,84 kg/hab	44,86 kg/hab	41,40 kg/hab	42,88 kg/hab
Plâtre	309,12 t	- SINIAT Recyclage (à Carpentras) - PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	Sans objet	5,65 kg/hab	6,28 kg/hab	6,76 kg/hab

Meubles	1 610,10 t	Eco-organisme ECOMAISON (via PAPREC Cévennes-Vidourle)	Sans objet	33,28 kg/hab	34,43 kg/hab	35,23 kg/hab
ABJ (Articles de Bricolage et Jardinage)	59,31 t	Eco-organisme ECOMAISON (via PAPREC Cévennes-Vidourle)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1,30 kg/hab
Jouets	13,80 t	Eco-organisme ECOMAISON (via PAPREC Cévennes-Vidourle)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,30 kg/hab
Déchets Dangereux des Ménages	59,55 t	Eco-organisme ECODDS (via SPUR-Envir.)	2,07 kg/hab	1,31 kg/hab	1,28 kg/hab	1,30 kg/hab
Déchets Dangereux des Pros (+ bidons souillés)	48,43 t	Société SPUR-Environnement (à Rognac)/SEVIA-ATO (à Sommières)		1,33 kg/hab	1,20 kg/hab	1,06 kg/hab
Huiles de vidange	37,06 t	Eco-organisme CYCLEVIA (via SEVIA-ATO)		0,76 kg/hab	0,66 kg/hab	0,81 kg/hab
Polystyrène Expansé	11,39 t	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	0,28 kg/hab	0,30 kg/hab	0,25 kg/hab
Batteries	10,16 t	AUBORD Recyclage (à Aubord)	Sans objet	0,20 kg/hab	0,14 kg/hab	0,22 kg/hab
Déchets élec (DEEE)	602,20 t	Eco-organisme ECOSYSTEM (via SUEZ)	9,48 kg/hab	13,58 kg/hab	12,80 kg/hab	13,18 kg/hab
Amiante lié	0,00 t	SEVIA-ATO (à Sommières)	0,46 kg/hab	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab
Ampoules et tubes d'éclairage	2,92 t	Eco-organisme ECOSYSTEM (via SUEZ)	0,01 kg/hab	0,05 kg/hab	0,05 kg/hab	0,06 kg/hab

Textiles Linges Chauss.	205,62 t	Eco-organisme RE-FASHION (via GEBETEX)	1,55 kg/hab	4,40 kg/hab	4,06 kg/hab	4,50 kg/hab
Piles et accumulateurs électriques	3,44 t	Eco-organisme COREPILE (via Chimirec)	0,11 kg/hab	0,11 kg/hab	0,12 kg/hab	0,08 kg/hab
Pneus Aliapur (VL et motos uniquement)	109,52 t	Eco-organisme ALIAPUR (via EUREC Sud et Plancher Environnement)	0,00 kg/hab	2,21 kg/hab	2,22 kg/hab	2,40 kg/hab
Pneus hors filière Aliapur	8,30 t	PLANCHER Environnement (à Villedieu)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,18 kg/hab
Cartouches d'encres	0,72 t	PRINTERREA (à Cherisy)	Sans objet	0,02 kg/hab	0,02 kg/hab	0,02 kg/hab
Capsules/recharges de cafés	2,75 t	SUEZ (agence de Nîmes)	Sans objet	0,07 kg/hab	0,07 kg/hab	0,06 kg/hab
ASL (Articles de Sports et Loisirs)	16,97 t	Eco-organisme ECOLOGIC (via LezpritRequip)	Sans objet	Sans objet	0,07 kg/hab	0,37 kg/hab
TOTAL	36 533,23 t		907,14 kg/hab	833,64 kg/hab	786,10 kg/hab	799,47 kg/hab

Focus sur un point essentiel du tri chez l'habitant : le « **taux d'erreurs de tri** »

*(Définition : le « **taux d'erreurs de tri** » est la part des déchets contenus dans le sac ou le bac jaune qui ne correspond ni à un emballage, ni à du papier. Cette part est calculée par échantillonnage lors des caractérisations régulièrement effectuées en centre de tri pour calculer la répartition des déchets recyclables en fonction de leur nature (métalliques, plastiques,*

papiers/cartons). Ce taux d'erreurs de tri est très important car non seulement, il fait baisser le taux de présence de déchets recyclables par « effet de balance » puisque ces erreurs prennent la place de déchets soutenus par l'éco-organisme CITEO, mais en plus, le SYMTOMA paie le centre de tri pour les trier sans possibilité de percevoir de recettes par la vente aux filières industrielles). Le SYMTOMA et ses adhérents y perdent donc doublement...)

Nom de l'adhérent	Taux d'erreurs de tri 2020	Taux d'erreurs de tri 2021	Taux d'erreurs de tri 2022	Taux d'erreurs de tri 2023
Pays Viganais	21,28 %	25,15 %	19,43 %	30,08 %
Causses-Aigoual-Cév.	19,99 %	18,55 %	22,51 %	18,53 %
Cév. Gangeoises et Sum.	20,55 %	23,24 %	27,23 %	24,46 %
Piémont Cévenol	19,70 %	16,41 %	19,34 %	26,57 %
TOTAL	20,38 %	20,84 %	22,13 %	24,91 %

Attention ! La pente est droite et de plus en plus raide...

IV. Autres compétences exercées en 2023

Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilé :

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

18 avril 2023 : école primaire de Quissac (SIRP) - fabrication de papier recyclé et jeu de tri (33 élèves)

12 mai 2023 : école de Durfort - animation tri des déchets et compostage (25 élèves)

15 mai 2023 : école Bréau-Mars - visite du centre de tri de Nîmes (44 élèves)

25 mai 2023 : visite déchèterie et jeu sur le traitement des déchets école primaire de Ganges (25 élèves)

31 mai 2023: association club de foot Sumène tri coût et transport des déchets (36 enfants)

du 8 juin au 23 juin 2023 : pesée du gaspillage alimentaire au centre de restauration scolaire collège/lycée de la cité scolaire André Chamson du Vigan (ensemble de la restauration scolaire - 600 élèves)

29 juin 2023 : sensibilisation au compostage école de Fressac (19 élèves)

23 novembre 2023 : pesée des assiettes lycée/collège de la cité scolaire André Chamson du Vigan (100 assiettes) et exposition à la lutte contre le gaspillage alimentaire (600 élèves) durant la semaine de la **SERD**



ANIMATIONS « Grand public »

20 avril 2023 : ramassage des déchets du bord de route avec tri et caractérisation à la demande de l'agence départementale (34 des services techniques à Brissac (6 agents)

24 mai 2023 : sensibilisation au tri des déchets du personnel de Scholae (4 agents)

17, 24 et 31 mai 2023 : exposition publique « déchet ou ressource » au temple d'Avèze. A cause des intempéries, la fréquentation n'a pas été celle escomptée. Environ 10 personnes ont été sensibilisées.

6, 13, 17, 19 juillet et 1^{er} août 2023 : sensibilisation sur le haut de quai des déchèteries de Ganges, Saint André-de-Valborgne,

Molières-Cavaillac, St Sauveur-Camprieu, Saint André de Majencoules (une moyenne de 50 personnes sensibilisées sur l'ensemble)

9 octobre 2023 : sensibilisation au tri avec action emploi service à Ganges (10 personnes)



CARACTÉRISATIONS

22 mai 2023 : animation publique autour du sac jaune à Trèves (10 personnes)

20 juillet 2023 : animation publique autour du sac jaune à Aumessas (6 personnes)



MARCHÉS

7 juillet et 21 juillet 2023 : stand d'information sur le marché de Ganges

25 septembre 2023 : stand d'information sur le marché de Lasalle

11 novembre 2023 : stand d'information « couleurs et senteurs de la Garrigue » à Montoulieu



FORMATION/SENSIBILISATION DES AGENTS

Les 10-11 octobre 2023, 24 octobre 2023 et 7 novembre 2023 : sensibilisation des agents, infirmiers, urgentistes de la clinique de Ganges afin de mettre en place le tri dans chaque service

30 novembre 2023 : formation des gardiens titulaires et remplaçants des 8 déchetteries du territoire



Compostage individuel :

Lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2023 avec 288 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 5 061 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 23,79 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul Ademe : 1 foyer = 2.2 habitants). (Pour mémoire, 14.7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts...)

Compostage collectif :

Localisation des nouvelles installations en 2023

22 mars 2023 : Avèze

12 avril 2023 : Montoulieu

1^{er} juin 2023 : Sardan

9 et 12 octobre 2023 : Le Vigan

26 octobre 2023 : Saint Bauzille de Putois (2ème) et Sumène

20 et 22 novembre 2023 : Le Vigan

3 et 19 décembre 2023 : Le Vigan

21 décembre 2023 : Quissac

22 décembre 2023 : Brissac

SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
Commune : SUMÈNE
Lieu : dans le parc de la mairie
Coordonnées GPS : 43°58'52.0"N 3°42'60.0"E
Référént élu : Lambert LUCAS
Référént technique : Benoit CAUSSE
Date de mise en route : octobre 2023

SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
Commune : BRISSAC
Lieu : Entrée des jardins partagés
Coordonnées GPS : 43°52'39.9"N 3°42'10.4"E
Référént élu : Francis CUBIÈRE
Référént techniques : Héral Jérôme
Date de mise en route : Décembre 2023

SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
Commune : LE VIGAN
Lieu : Rue de la Fontaine aux Anelles
Coordonnées GPS : 43°59'29.7"N 3°38'14.2"E
Référént élu : Anany PÉRON
Date de mise en route : Octobre 2023

SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
Commune : AVEZE
Lieu : En face du parking Galy
Coordonnées GPS : 43°58'14.9"N 3°35'57.7"E
Référént élu : Françoise MIGAYROU
Référént techniques : Antoine PAITREULT et Adrien OLIVIER
Date de mise en route : Mars 2023

SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
Commune : LE VIGAN

Lieu : Jardin de Caladras Coordonnées GPS : 43°58'14.9"N 3°35'57.7"E Référént élu : Anany PÉRON Date de mise en route : Janvier 2023	Lieu : Rue de la Fontaine aux Anelles Coordonnées GPS : 43°59'29.7"N 3°38'14.2"E Référént élu : Anany PÉRON Date de mise en route : Octobre 2023
Lieu : Quartier La Plaine Coordonnées GPS : 43°59'13.7"N 3°38'14.2"E Référént élu : Anany PÉRON Date de mise en route : Mai 2022	Lieu : Rue de l'Église Coordonnées GPS : 43°59'29.7"N 3°38'14.2"E Référént élu : Anany PÉRON Date de mise en route : Octobre 2023
Lieu : Quartier des Mottes Coordonnées GPS : 43°59'29.7"N 3°38'14.2"E Référént élu : Anany PÉRON Date de mise en route : Octobre 2023	Lieu : Quartier L'Église Coordonnées GPS : 43°59'29.7"N 3°38'14.2"E Référént élu : Anany PÉRON Date de mise en route : Octobre 2023
Lieu : Parc de la colline d'Orange Coordonnées GPS : 43°58'14.9"N 3°35'57.7"E Référént élu : Anany PÉRON Date de mise en route : Novembre 2023	Lieu : Square des Palmes Borées Coordonnées GPS : 43°58'14.9"N 3°35'57.7"E Référént élu : Anany PÉRON Date de mise en route : Décembre 2023
Lieu : Rue du Puits de l'Église Coordonnées GPS : 43°58'14.9"N 3°35'57.7"E Référént élu : Anany PÉRON Date de mise en route : Décembre 2023	Lieu : Quartier Saint-Denis Coordonnées GPS : 43°59'29.7"N 3°38'14.2"E Référént élu : Anany PÉRON Date de mise en route : Décembre 2023

Midi Libre
Un site de compostage partagé mis à disposition des habitants
Social, Avèze
Publié le 31/03/2023 à 05:06
Un site de compostage partagé a été mis en place sur la commune d'Avèze, dans le petit terrain municipal de la rue Barthe, près du foyer des campagnes, face à l'entrée du parking Galy.
On peut dès à présent l'utiliser pour y mettre les épaves et restes de repas (sans os, sans viande, sans poisson ni fromage).
Le but est de diminuer les déchets des particuliers pour les valoriser en tant que engrais naturels et locaux. Le bac collectif sert à déposer les biodéchets, c'est le bac d'appoint, le bac plus petit contient du broyat qui sert à chacun à recouvrir son apport avec un équivalent en broyat. Un de bac sert à la maintenance des déchets et celui-ci est géré par un employé municipal, restant du site chargé de veiller à son bon fonctionnement.
Une fois le compost mûr, les habitants en seront avertis et chacun pourra venir en récupérer pour ses plantes et son jardin. Cette solution a été retenue par les élus car elle est à la fois respectueuse de l'environnement et bénéfique pour les plantes. Les sacs ont été mis à disposition par le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilés (Symtoma) dans le territoire couvrant quatre communautés d'agglomérations.
Il a pour mission principale le traitement des déchets sur son territoire. Il amène progressivement chaque commune à se conformer à la législation en vigueur et à remplir les objectifs fixés par le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux puisque la législation va évoluer au 1^{er} janvier 2024, date à laquelle doit disparaitre la loi Avenir énergétique et pour l'économie circulaire qui stipule l'obligation de la source des biodéchets.
Plus d'infos auprès de la mairie ou 04 67 81 04 02 ou sur le site www.symtoma.org
Correspondant Midi Libre : 06 72 55 74 02
CORRESPONDANT

L'ensemble des installations fait l'objet d'une information technique et d'une représentation cartographique sur le site Internet du SYMTOMA (www.symtoma.org)

Ces nouveaux équipements portent à 42, au 31 décembre 2023, le nombre de sites de compostage partagé ouverts à la population volontaire. Leur répartition sur le territoire est détaillée dans le tableau ci-dessous :

CdC du Pays Viganais	CdC Causses-Aigoual-Cévennes/TS	CdC des Cévennes Gangeoises et S.	CdC du Piémont Cévenol
<ul style="list-style-type: none"> - Le Vigan (10) - Blandas - St Laurent Le Minier - Avèze 	<ul style="list-style-type: none"> - Lanuéjols - Dourbies - Lasalle - Val d'Aigoual 	<ul style="list-style-type: none"> - St Bauzille de Putois (2) - Cazilhac - Montoulieu - Sumène - Brissac 	<ul style="list-style-type: none"> - Bragassargues - Brouzet-Lez-Quissac - Liouc - Carnas - Corconne - Saint Théodorit - Logrian-Florian (2) - Saint Jean de Crieulon - Durfort-et-St Martin de S. - Monoblet - Pompignan - Vic-Le-Fesq -St Hippolyte du Fort - Sauve (2) - Sardan - Quissac (2)

Formation des personnels municipaux au suivi des composteurs collectifs

22 mars 2023 : formation de 2 agents techniques d'Avèze

12 avril 2023 : formation de l'agent technique de Montoulieu

1^{er} juin 2023 : formation de l'agent technique de Sardan

26 octobre 2023 : formation de l'agent technique de Sumène

26 octobre 2023 : rappel des bonnes pratiques de compostage auprès des agents techniques de Saint Bauzille de Putois

21 décembre 2023 : formation de 2 agents techniques de Quissac

22 décembre 2023 : formation de 2 agents techniques de Brissac

Composteurs pédagogiques:

Le Syntoma a mis à disposition de structures scolaires ou assimilées, des composteurs pédagogiques :

5 janvier 2023 : crèche de Lasalle

13 janvier 2023 : école publique de Ganges

31 janvier 2023 : crèche de Val d'Aigoual (Notre Dame de la Rouvière)

29 juin 2023 : école de Fressac

V. Quelques précisions

La ressource verte (les végétaux coupés) :

- Tout au long de l'année 2022, l'équipe technique du SYMTOMA a utilisé en régie un broyeur pour traiter les végétaux déposés sur les sites communaux de St Bauzille de Putois, Gorniès, Bragassargues, Rogues, Ganges, Sumène, St Laurent-le-Minier, Carnas, Logrian-Florian, Gailhan, St Théodorit, St Jean de Crieulon, Saumane, Montdardier, Arre, Durfort, Aumessas, St Félix de Pallières, Corconne, et ceux déposés sur la déchèterie de Lasalle. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale ou livré chez l'habitant sous réserve du dédommagement des frais de livraison occasionnés (7 ou 9 €/m³ selon la distance de livraison). En 2023, il a ainsi été livré 792 m³ de broyat (610 m³ en 2022).
- Les végétaux des déchèteries de Molières-Cavaillac, St Hippolyte et Liouc ont été dirigés sur le site autorisé de l'entreprise SOLBOCOL de Moulès-et-Baucels.
- Les végétaux déposés sur la déchèterie de St Sauveur-Camprieu ont été broyés par un prestataire extérieur.
- Rappel : depuis 2017, la déchèterie de Ganges n'autorise plus le dépôt de végétaux dans ses bennes compte tenu de la présence de sites communaux de dépôts à proximité.

Fort des évolutions récentes de pratiques, les données quantitatives des différents tableaux du présent rapport ne concernent que les seuls végétaux acheminés par camions depuis les déchèteries. D'où une nette différence de production avec les années antérieures à 2017.

Le bois de déchèteries : le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : depuis 2013, ce type de déchets produits notamment par les patients en automédication, est entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI, via le réseau de pharmacies et d'infirmiers. De ce fait, le SYMTOMA ne dispose d'aucune donnée quantitative. En parallèle, il n'a aucune dépense à assurer dans ce domaine.

VI. Inventaire du matériel technique

Au 31 décembre 2023, l'équipement en matériels du SYMTOMA se composait de :

- 8 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages et des professionnels**, placées dans chaque déchèterie du territoire
- 29 **bennes (6 à 9 m³)** pour la récupération en apport volontaire des cartons (11 unités), des plaques de plâtre (10 unités) et du polystyrène (7 unités), et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 6 **caissons fermés pour compaction de 35 m³**, 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m³**, 26 **bennes ouvertes de 35 m³**, 61 **bennes ouvertes de 30 m³** et 22 **bennes de 10 à 12 m³** (spécial gravats) pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse** à polystyrène expansé
- 1 **groupe de lavage** autonome et 3 **broyeurs à végétaux** autonomes (2 « Saelen COBRA » dont 1 à reconditionner et 1 « Jean Pain 900 » monté sur remorque routière avec tracteur)
- 1 **machine** à « déjanter » les pneus VL
- 4 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des benettes (2 Iveco et 2 Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 3 **véhicules légers utilitaires** (fourgon Iveco et Peugeot Partner et Expert) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (2 Peugeot 2008)

B - INDICATEURS FINANCIERS (COÛTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 45 697 hab en 2023 et 45 749 hab en 2022)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2023 ramené à l'habitant	Bilan 2023 ramené au tonnage	Bilan 2022 Rappel	Bilan 2022 Rappel
Ordures ménagères résiduelles	10 691,66 t	387 036 €	2 061 236 €	0 €	- 53,58 €/hab	- 228,99 €/t	- 54,79 €/hab	- 220,84 €/t
Déchets encombrants résiduels	2 468,26 t	78 565 €	306 837 €	0 €	- 8,43 €/hab	- 156,14 €/t	- 8,46 €/hab	- 150,16 €/t
TOTAL	13 159,92 t	465 601 €	2 368 073 €	0 €	- 62,01 €/hab	- 215,33 €/t	- 63,25 €/hab	- 207,75 €/t

II. les verres et les « sacs jaunes » (tous les papiers et tous les emballages ménagers)

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2023 ramené à l'habitant	Bilan 2023 ramené au tonnage	Bilan 2022 Rappel	Bilan 2022 Rappel
Verre / « sacs jaunes » (papiers/emb.)	4 632,38 t	156 376 €	541 132 € (y compris revers. Assos Durables)	898 108 €	+ 4,39 €/hab	+ 43,30 €/t	- 0,82 €/hab	- 8,08 €/t

III. les autres catégories de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2023 ramené à l'habitant	Bilan 2023 ramené au tonnage	Bilan 2022 Rappel	Bilan 2022 Rappel
Cartons	756,46 t	46 436 €	0 €	55 684 €	+ 0,20 €/hab	+ 12,23 €/t	+ 1,11 €/hab	+ 65,35 €/t
Ferraille	891,04 t	58 971 €	0 €	93 606 €	+ 0,76 €/hab	+ 38,87 €/t	+ 2,13 €/hab	+ 100,63 €/t
Gravats	9 381,02 t	201 316 €	83 796 €	0 €	- 6,24 €/hab	- 30,39 €/t	- 5,07 €/hab	- 28,47 €/t
Végétaux	2 641,83 t	56 069 €	45 110 €	5 545 €	- 2,09 €/hab	- 36,20 €/t	- 2,24 €/hab	- 37,98 €/t
Bois	1 959,32 t	72 962 €	56 685 €	0 €	- 2,84 €/hab	- 66,17 €/t	- 2,67 €/hab	- 64,59 €/t
Plâtre	309,12 t	15 464 €	23 542 €	0 €	- 0,85 €/hab	- 126,19 €/t	- 0,61 €/hab	- 96,84 €/t
Meubles+jouets +ABJ	1 636,78 t	0 €	0 €	51 649 €	+ 1,13 €/hab	+ 31,56 €/t	+ 1,10 €/hab	+ 31,98 €/t
Déchets Dangereux des Ménages	59,55 t	0 €	0 €	8 534 €	+ 0,19 €/hab	+ 143,31 €/t	+ 0,18 €/hab	+ 138,80 €/t
Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)	48,43 t	(intégrés au traitement)	58 730 €	0 €	- 1,29 €/hab	- 1 212,68 €/t	- 1,44 €/hab	- 1 198,18 €/t
Huiles de vidange	37,06 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	- 0,01 €/hab	- 6,99 €/t
Polystyrène Expansé	11,39 t	0 €	0 €	11 107 €	+ 0,24 €/hab	+ 975,15 €/t	+ 0,54 €/hab	+ 1 819,80 €/t
Batteries	10,16 t	0 €	0 €	5 124 €	+ 0,11 €/hab	+ 504,33 €/t	+ 0,07 €/hab	+ 468,76 €/t
DEEE	602,20 t	0 €	0 €	48 071 €	+ 1,05 €/hab	+ 79,83 €/t	+ 0,94 €/hab	+ 73,15 €/t

Amiante lié	0,00 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Ampoules et tubes d'éclairage	2,92 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Textile	205,62 t	0 €	0 €	31 147 €	+ 0,68 €/hab	+ 151,48 €/t	+ 0,66 €/hab	+ 163,68 €/t
Piles et accumulateurs	3,44 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Pneus (Aliapur)	109,52 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Pneus (hors Aliapur)	8,30 t	547 €	4 517 €	0 €	- 0,11 €/hab	- 610,12 €/t	- 0,06 €/hab	- 424,54 €/t
Cartouches d'encre	0,72 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Capsules/recharges cafés	2,75 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Articles Sports et Loisirs	16,97 t	0 €	0 €	3 600 €	+ 0,08 €/hab	+ 212,14 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
TOTAL	18 694,60 t	451 765 €	272 380 €	314 067 €	- 8,97 €/hab	- 21,94 €/t	- 5,35 €/hab	- 14,07 €/t

IV. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2023) :

- 5 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 7 agents contractuels (communication, réduction de la production, personnel de tri/conditionnement, broyage des végétaux)

Compte Administratif 2023 :

Dépenses de fonctionnement 2023 : **5 403 421 €** (*5 329 985 € en 2022*)

Dont **535 400 €** de charges de personnel soit **9,9 %** (*9,5 % en 2022*)

Dépenses d'investissements 2023 : **313 473 €** (*288 300 € en 2022*)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2023 aux EPCI adhérents a été de 4 213 072 € (soit **92,20 €/hab**).

En 2022, cette participation globale était de 3 975 801 € (soit *86,90 €/hab* en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants entre 2022 et 2023).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules, les broyeurs de végétaux, la presse à polystyrène, la machine à « déjanter » les pneus, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (déchets de plâtre, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

VI. Et si on prenait un peu de recul... ?

La loi n° 2015/992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoyait de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % d'ici 2025.

Où en sommes-nous sur le SYMTOMA fin 2023 ?

Type de déchets	Production 2010	Production 2020	Production 2023	<i>Objectif 2025</i>
OM résiduelles	279,28 kg/hab	247,35 kg/hab	233,97 kg/hab	<i>139,64 kg/hab</i>
Encombrants résiduels	77,22 kg/hab	52,47 kg/hab	54,01 kg/hab	<i>38,61 kg/hab</i>
TOTAL	356,50 kg/hab	299,82 kg/hab	287,98 kg/hab	<i>178,25 kg/hab</i>
		- 15,90 %	- 19,22 %	<i>- 50,00 %</i>

*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets, des énergies et de l'eau*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 17 juin 2024